Nations Unies S/PV.9099 (Resumption 1)

# Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

*Provisoire*

**9099**e séance
Mardi 26 juillet 2022, à 15 heures
New York

| | | |
|---|---|---|
| *Président* : | M. de Almeida Filho | (Brésil) |
| *Membres* : | Albanie | M. Stastoli |
| | Chine | M. Xing Jisheng |
| | Émirats arabes unis | M. AlMatrooshi |
| | États-Unis d'Amérique | M. Kelley |
| | Fédération de Russie | M. Khloponin |
| | France | Mme Dime Labille |
| | Gabon | Mme Koumby Missambo |
| | Ghana | M. Boateng |
| | Inde | M. Setia |
| | Irlande | Mme Kelly |
| | Kenya | Mme Nthoki |
| | Mexique | M. Gómez Robledo Verduzco |
| | Norvège | M. Tetzschner |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | M. Mansfield |

## Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

22-43896 (F)

Document adapté

Merci de recycler

*La séance est reprise à 15 h 5.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs et oratrices qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de trois minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence.

Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

**M. Akram** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je vais essayer d'être bref, mais mon intervention a été reportée à cet après-midi en raison des longues déclarations prononcées ce matin au Conseil.

Le Pakistan remercie la présidence brésilienne d'avoir organisé le présent débat public sur la situation au Moyen-Orient et en Palestine.

Le Pakistan se déclare profondément préoccupé par la poursuite de la détérioration de la situation dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem occupée, et en particulier à la mosquée Al-Aqsa et au Haram el-Charif. Le Pakistan condamne le fait que des civils palestiniens, dont des enfants, continuent d'être tués ou blessés, ainsi que la démolition de maisons palestiniennes, le déplacement forcé de familles palestiniennes et le meurtre éhonté de la journaliste palestinienne Shireen Abu Akleh.

À l'issue de leur quarante-huitième réunion ministérielle, les ministres des affaires étrangères des pays islamiques ont adopté la déclaration d'Islamabad, qui, entre autres, souligne de nouveau le caractère central de la question de Palestine et d'Al-Qods al-Charif pour l'oumma musulmane et réaffirme leur appui constant, à tous les niveaux et fondé sur les principes au peuple palestinien dans le recouvrement de ses droits nationaux légitimes et inaliénables, y compris son droit à l'autodétermination et à l'indépendance de l'État de Palestine à l'intérieur des frontières de 1967, avec Al-Qods al-Charif comme capitale.

Ils ont également réaffirmé qu'Al-Qods al-Charif faisait partie intégrante du Territoire palestinien occupé de l'État de Palestine et appelé la communauté internationale à contraindre Israël, Puissance occupante, à renoncer à ses pratiques coloniales, à respecter toutes les résolutions internationales relatives à la ville d'Al-Qods al-Charif et à s'abstenir de toute mesure, pratique et décision visant à modifier le caractère et le statut juridique de la Ville sainte.

Premièrement, il ne fait aucun doute pour personne que les agissements d'Israël dans les territoires palestiniens occupés, la saisie de terres et de propriétés aux fins d'implantation de colonies israéliennes, les violences commises contre les enfants, les femmes et les hommes palestiniens non armés, ainsi que le blocus de Gaza, constituent de graves violations des résolutions du Conseil de sécurité et du droit international, notamment le droit humanitaire.

Deuxièmement, il n'existe aucune équivalence morale, juridique ou politique entre Israël, Puissance occupante, et le peuple palestinien occupé et opprimé. La lutte des Palestiniens pour l'autodétermination et l'application des résolutions du Conseil est légitime. La répression par Israël du peuple palestinien occupé est illégitime.

Troisièmement, l'occupation israélienne persistante n'aboutira pas à la paix en Terre sainte. Si l'on s'en tient à l'histoire, même si Israël les prive de leurs biens et de leurs moyens, toutes les générations de Palestiniens qui se succéderont poursuivront la quête de leur liberté et de leurs droits fondamentaux, y compris leur droit à l'autodétermination, ainsi que leur quête de la matérialisation de la formule des deux États, qui prévoit la création d'un État palestinien souverain, d'un seul tenant et viable, vivant côte à côte avec Israël dans les frontières reconnues et acceptées d'avant 1967, avec Al-Qods al-Charif pour capitale, seule solution au conflit israélo-palestinien. Il faut donc absolument relancer le processus de paix pour atteindre cet objectif.

Il est regrettable que le Conseil n'ait pas réussi à réaffirmer les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international en Palestine occupée. Il n'a pas condamné les violations des droits humains, du droit international et de ses propres résolutions commises par Israël. Il n'a pas été en mesure de relancer le processus visant à promouvoir la solution acceptée des deux États. La plaie purulente causée par l'occupation israélienne et les atrocités perpétrées en Palestine occupée est la principale source d'instabilité, de tensions et de conflits dans tout le Moyen-Orient. Afin d'apporter la paix et la stabilité au Moyen-Orient, la question de Palestine, source de l'insécurité de la région et de ses multiples conflits, doit être traitée efficacement comme la première et la plus urgente des priorités.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Türkiye.

**M. Keçeli** (Türkiye) (*parle en anglais*) : Nous tenons à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat public, et nous nous félicitons de l'exposé présenté par la Coordonnatrice spéciale adjointe.

Nous restons préoccupés par le manque de progrès dans le règlement du conflit israélo-palestinien. Il est tout aussi décourageant de constater que la communauté internationale ne s'intéresse guère à la recherche d'une solution juste, durable et globale à ce conflit de longue date inscrit à l'ordre du jour de l'ONU. Le statu quo dans le Territoire palestinien occupé est tout simplement intenable.

Les implantations illégales, les expulsions forcées, l'emploi disproportionné de la force contre les civils, les tentatives d'éroder le statut de Jérusalem et le blocus de Gaza sont autant d'actions unilatérales qui attentent aux libertés et aux droits fondamentaux des Palestiniens dans les territoires occupés. Elles contreviennent au droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU.

La création d'un État de Palestine indépendant et souverain sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, est la seule solution viable à ce conflit. Il n'y a pas de solution intermédiaire, y compris sous la forme d'incitations économiques ou d'aide humanitaire, pour régler ce conflit. Il est urgent de revenir à la voie politique et d'accélérer les efforts déployés pour revitaliser le processus de paix. Les membres du Quatuor pour le Moyen-Orient ont une responsabilité particulière à cet égard. La communauté internationale ne peut pas attendre une nouvelle escalade dans la région pour s'attaquer aux causes profondes du conflit. L'ONU devrait aussi jouer les rôles essentiels qui sont les siens, y compris comme membre du Quatuor.

Des millions de réfugiés de Palestine sont tributaires de l'aide vitale de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). En tant que membre de la Commission consultative de l'UNRWA et Présidente du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA depuis sa création, la Türkiye s'est réjouie de voir une fois de plus le fort appui exprimé à l'UNRWA et à son mandat crucial lors de la conférence d'annonce de contributions le mois dernier. Toutefois, la communauté internationale a la responsabilité de faire correspondre à cet appui politique fort un financement suffisant, soutenu et prévisible pour l'Office. Le déficit de financement prévu, d'environ 100 millions de dollars, est préoccupant. Nous encourageons vivement tous les Membres à honorer leurs promesses, à fournir un appui financier à l'Office et à redoubler d'efforts pour permettre à l'UNRWA de s'acquitter efficacement de son mandat. Pour sa part, mon pays continuera d'appuyer le travail capital de l'UNRWA, tant financièrement que politiquement. Cela passe notamment par notre appui fort au renouvellement du mandat de l'Office par l'Assemblée générale à l'automne. Il est indispensable que l'UNRWA poursuive ses opérations vitales.

La Türkiye continuera d'appuyer tous les efforts visant à trouver une solution globale et durable au conflit israélo-palestinien.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes.

**M. Abdelaziz** (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Je veux aussi dire notre gratitude à la Coordonnatrice spéciale adjointe pour le processus de paix au Moyen-Orient pour le brillant exposé qu'elle a fait au Conseil aujourd'hui.

Nous sommes réunis ici à un moment où les yeux du monde sont toujours rivés sur notre région arabe, où se multiplient depuis quelque temps les faits nouveaux de portée internationale. Nous espérons que cette évolution aura pour effet que la communauté internationale accordera une attention accrue aux grandes questions concernant la région arabe, au premier rang desquelles figure la question palestinienne, notamment grâce à une mobilisation plus active des grandes puissances, quelles que soient leurs orientations et affiliations. Ce regain d'intérêt pour le Moyen-Orient sur les plans politique et économique et en matière de sécurité devrait se manifester dans différentes instances internationales et multilatérales, en particulier ici au Conseil. Cela favoriserait un traitement plus actif des questions arabes à l'ONU, aux fins de réaliser une paix globale et durable dans notre région, sur la base de la solution des deux États et du principe de l'échange de territoires contre la paix, et de parvenir à un règlement pacifique qui garantisse la création d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est comme capitale, entre les frontières de juin 1967, conformément aux résolutions jouissant d'une légitimité internationale et à l'Initiative de paix arabe.

À cet égard, le Conseil devrait faire barrage à toute tentative de transformer le principe de l'échange de territoires contre la paix en un principe de l'échange de la paix contre la paix. Il devrait faire barrage aux tentatives d'Israël de repousser la matérialisation de la solution des deux États et la création d'un État palestinien indépendant, ou d'élargir son cercle de paix avec les pays arabes sans progresser dans le même temps vers la création d'un État palestinien sur le territoire occupé. C'est pourquoi

nous devons absolument nous appuyer sur la dynamique positive du Sommet de Djedda pour la sécurité et le développement, tenu à la mi-juillet entre les pays arabes et les États-Unis, qui a démontré l'importance du lien central entre ces pays et le fait que la dimension sécurité de ce lien est directement connectée aux travaux du Conseil.

Il importe de tirer profit de ce climat positif en organisant sans délai une réunion du Quatuor pour le Moyen-Orient au niveau ministériel, afin d'entamer les préparatifs pour des négociations directes entre Israéliens et Palestiniens sur les cinq grandes questions touchant le statut final, en particulier celle de la terre, qui est fondamentale pour la création de l'État palestinien et la concrétisation de la solution des deux États. Les autres questions ont trait à la sécurité, à l'eau, aux réfugiés et surtout à Jérusalem, qui très importante, non seulement pour le peuple palestinien, mais aussi pour tous les fidèles des trois grandes religions monothéistes. Jérusalem-Est est et restera la capitale de l'État palestinien indépendant.

En parallèle, le Conseil doit prendre des mesures pour assurer la protection du peuple palestinien sans défense contre les violations israéliennes répétées de ses droits inaliénables dans l'ensemble des territoires palestiniens occupés. Dernièrement, ce sont les Palestiniens de Hébron, de Silwan, de Cheik Jarrah et de Jérusalem qui ont été les victimes de graves violations commises par les forces israéliennes et les colons israéliens. À Jérusalem, les forces israéliennes violent les Lieux saints islamiques, en particulier la mosquée Al-Aqsa, empêchant les musulmans palestiniens de s'y rendre et de pratiquer leurs rites, ce qui est une grave violation de leur liberté de religion.

La Ligue des États arabes se félicite du récent rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2022/493), examiné la semaine dernière au Conseil (voir S/PV.9096). Le Secrétaire général y indique qu'en Palestine, il y a des cas très préoccupants de violations commises par les forces de sécurité contre des enfants. Dans ce contexte, et compte tenu de la dynamique positive suscitée par les récentes rencontres, le Conseil de sécurité ne peut pas se contenter d'écouter simplement les uns après les autres les exposés du Coordonnateur spécial sur l'application de la résolution 2334 (2016), alors que chaque rapport indique qu'Israël continue toujours de construire des colonies. Hier encore, 25 juillet, Israël a confirmé la poursuite de sa féroce politique d'implantation qui empêche la concrétisation de la solution des deux États sur le terrain et la mise en œuvre du principe de l'échange de territoires contre la paix.

Plus que jamais, il faut que le Conseil prenne des mesures énergiques pour obtenir qu'Israël se conforme aux dispositions du droit international, du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme et respecte les résolutions du Conseil. Le Conseil doit aussi prendre des mesures pour qu'Israël rende des comptes pour toutes les violations graves qu'il a perpétrées contre le peuple palestinien. Outre ces mesures pour faire appliquer le principe de responsabilité, le Conseil doit aussi superviser la conduite d'une enquête internationale indépendante sur l'assassinat par Israël des journalistes palestiniennes martyres Shireen Abu Akleh et Ghufran Harun Warasneh. Ces meurtres sont une violation flagrante de la liberté d'opinion, de la liberté de la presse et des droits humains les plus élémentaires de ces journalistes sans défense, abattues simplement parce qu'elles tournaient des reportages sur les pratiques de l'armée israélienne et des colons qui violent les droits du peuple palestinien.

Le Conseil doit aussi s'occuper des violations systématiques des droits des jeunes Palestiniens et des Palestiniennes par Israël. Ces violations entravent la réalisation des objectifs de développement durable et empêchent ces jeunes et ces femmes d'exprimer et de concrétiser leurs aspirations politiques, économiques et sociales. C'est tout une génération de Palestiniens qui est oblitérée par une occupation qui ne lui laisse aucun espoir pour l'avenir.

Au Conseil de sécurité comme à l'Assemblée générale, le Président Mahmoud Abbas a proposé à plusieurs reprises de convoquer une conférence internationale sous l'égide du Secrétaire général, dans le but de tenir des négociations directes et sérieuses entre les parties palestinienne et israélienne sous les auspices et la supervision du Quatuor pour le Moyen-Orient. La Ligue des États arabes appuie vigoureusement cette initiative. Nous appelons le Conseil à tirer parti dès maintenant de la récente dynamique positive créée à Djedda et de l'appui spécial du sommet arabo-américain à la question palestinienne pour organiser une conférence dans les meilleurs délais, en espérant précisément que les autres membres du Quatuor s'accordent sur la nécessité d'organiser une réunion au niveau ministériel pour lancer sans attendre les préparatifs relatifs à l'organisation d'une telle conférence.

Dans le même temps, la communauté internationale doit accorder plus d'importance aux moyens permettant de remédier efficacement à la détérioration de la situation économique du peuple palestinien, compte tenu notamment des répercussions négatives

persistantes de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de l'aggravation des crises alimentaire et énergétique, en plus de la crise financière mondiale. La Ligue des États arabes se félicite de l'appui financier très précieux offert à l'Autorité palestinienne pour l'aider à faire face à cette crise économique dévastatrice.

Nous nous félicitons également de l'initiative du Président de l'Assemblée générale d'organiser une réunion de haut niveau pour soutenir les efforts de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), le but étant de lui permettre d'accomplir ses tâches essentielles et de faire face aux besoins croissants des réfugiés palestiniens, qui souffrent également des répercussions de ces crises. Par ailleurs, nous tenons à remercier tous les pays qui ont annoncé des contributions pour aider l'Office à surmonter la crise de financement qu'elle traverse actuellement. La Ligue des États arabes souligne en outre qu'il est crucial de renouveler le mandat de l'UNRWA à la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale.

Pour terminer, la question palestinienne a souffert de décisions injustes et irresponsables. Depuis quelque temps, la question a été délibérément et sans raison mise de côté, victime collatérale des conflits entre superpuissances. Cependant, la Ligue des États arabes insiste pour que nous relancions le processus de paix au Moyen-Orient dans son intégralité. Nous devons tirer parti de l'espoir et de la dynamique positive apparus récemment pour surmonter tous les obstacles qui se dressent sur la voie de la paix souhaitée. La Ligue des États arabes espère travailler main dans la main avec le Conseil de sécurité dans un avenir proche pour atteindre cet objectif.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

**M. Pérez Ayestarán** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de l'organisation du présent débat public trimestriel sur un sujet auquel nous attachons une importance particulière, compte tenu de notre position de longue date, fondée sur les principes et de notre appui ferme à la juste cause de l'héroïque peuple palestinien. Nous tenons également à remercier la Coordonnatrice spéciale adjointe pour le processus de paix au Moyen-Orient de son exposé.

Nous nous associons à la déclaration qui sera faite par la représentante de l'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés.

Malheureusement, depuis la dernière séance organisée dans cette salle pour examiner cette question (voir S/PV.9021), la situation sur le terrain ne s'est pas améliorée. Bien au contraire, elle continue de se détériorer jour après jour, tandis que la souffrance du noble peuple palestinien, victime des attaques violentes des forces d'occupation israéliennes, y compris les actes de terreur perpétrés par les milices de colons extrémistes, s'éternise.

La situation dans la bande de Gaza, la plus grande prison au monde, l'illustre clairement ; elle qui est soumise à un blocus cruel depuis plus de 15 ans entraînant une situation humanitaire désastreuse et des conditions socioéconomiques déplorables, qui se dégradent un peu plus chaque jour, pour plus de deux millions de Palestiniens. Nous insistons donc sur le fait que cette politique délibérée, qui vise non seulement à infliger douleur et souffrance à la population civile palestinienne, mais aussi à fragmenter les territoires palestiniens et à détruire les chances d'établir deux États sur la base des frontières d'avant 1967, compromet la possibilité de parvenir à une paix juste et durable dans cette région.

Le 7 juin, la Commission internationale indépendante chargée d'enquêter dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël, a publié un premier rapport (A/HRC/50/21) qui conclue, entre autres, qu'il est essentiel de mettre un terme à l'occupation israélienne, y compris à la politique de colonisation illégale, ainsi qu'à la discrimination contre les Palestiniens, pour mettre fin au conflit et au cycle persistant de la violence, et que la culture d'impunité qui prévaut alimente le ressentiment et contribue aux tensions sur le terrain, ce qui accroît l'instabilité et prolonge le conflit.

Pire encore, la Commission relève dans son rapport que, face à ce qu'elle nomme « une occupation sans fin », la Puissance occupante « n'a aucune intention de mettre un terme à l'occupation » et qu'au contraire, elle poursuit « des politiques claires en vue de prendre le contrôle total du Territoire palestinien occupé et qu'[elle] s'emploie à en modifier la démographie en maintenant un environnement répressif pour les Palestiniens et un climat favorable aux colons israéliens » (*A/HRC/50/21, par. 70*).

Cette conclusion n'est pas nouvelle, il s'agit plutôt d'une confirmation de ce que nous dénonçons depuis des années, à savoir que l'impunité permet à la Puissance occupante de poursuivre son agression brutale contre la Palestine ; de poursuivre ses politiques d'occupation coloniale et d'apartheid, de violence et de

punition collective contre les civils palestiniens ; de continuer d'étendre et de construire ses colonies illégales ; de continuer d'arrêter et de détenir arbitrairement des Palestiniens innocents ; de poursuivre sa politique d'expulsions et de démolition d'habitations, notamment à Cheik Jarrah, Silwan et Massafer Yatta, ainsi que l'expropriation de terres palestiniennes ; et de continuer de perpétrer des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre contre le peuple palestinien.

À cet égard, il est évident que le Gouvernement d'un des membres permanents du Conseil de sécurité favorise ce contexte d'impunité internationale au fil des ans, et ne sert qu'à encourager les pratiques et politiques criminelles qu'Israël met en oeuvre tous les jours, en toute impunité. Néanmoins, nous saluons, comme un premier pas important vers l'application du principe de responsabilité, la possibilité d'inscrire le protégé des États-Unis, Israël, sur la liste des auteurs de violations contre les enfants, au cas où il n'y aurait pas d'amélioration notable et que les attaques aveugles contre ce groupe de population vulnérable se poursuivent.

Combien de temps faudra-il encore avant que le Conseil n'exige d'Israël qu'il mette un terme à son agression continue contre la Palestine ? Combien de Palestiniens doivent encore perdre la vie avant que le Conseil ne tienne Israël responsable de ses crimes une bonne fois pour toutes ? Combien de temps faudra-t-il encore avant que justice ne soit rendue et que le cycle d'impunité qui prévaut ne prenne fin ? Combien de temps faudra-t-il encore pour que le Conseil demande des comptes à Israël pour ses crimes, pour qu'il fasse respecter ses propres résolutions et exige d'Israël qu'il mette un terme à son agression contre la Palestine ou accepte de garantir la protection internationale du peuple palestinien ?

Pour notre part, nous, au Venezuela, ne pouvons que continuer d'insister pour que cet organe, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par la Charte des Nations Unies, joue un rôle constructif dans le règlement pacifique du conflit israélo-palestinien, notamment en favorisant la création d'un environnement propice à la reprise d'un dialogue politique nécessaire et de négociations crédibles, sérieuses et directes en vue de parvenir à une paix juste, globale et durable fondée sur la solution prévoyant deux États, Israël et la Palestine vivant côte à côte dans la paix et en toute sécurité. Mais le Conseil doit aussi aller plus loin et prendre des mesures concrètes pour faire en sorte qu'Israël, Puissance occupante, réponde de ses actes, sans plus tarder, devant la justice internationale.

Pour terminer, nous réaffirmons notre position inébranlable en faveur de la défense de l'indépendance et du droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à la réalisation de ses aspirations nationales légitimes. Nous renouvelons notre engagement à continuer d'œuvrer à la création d'un État de Palestine libre, indépendant et souverain, sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale et en tant que Membre à part entière de l'ONU. Le Conseil de sécurité ne peut pas continuer de retarder la concrétisation des aspirations à la paix, à la justice et à la liberté de l'héroïque peuple palestinien.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

**M. Gala López** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous nous associons aux déclarations qui seront prononcées par l'Azerbaïdjan, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par l'Indonésie, en sa qualité de Vice-Présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Cuba maintient sa position historique et inébranlable en faveur de la défense solidaire de la juste cause du peuple palestinien. Le dernier rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 affirme qu'Israël pratique l'apartheid dans les territoires palestiniens occupés. Nous observons avec une profonde inquiétude les tensions grandissantes et les violations des droits de l'homme dans ces territoires, y compris à Jérusalem-Est. Les violences, les détentions, les emprisonnements et les meurtres de civils palestiniens, y compris d'enfants, se poursuivent. La politique d'annexion d'Israël s'intensifie, et ses pratiques de colonisation illégales se multiplient. Des habitations et des biens continuent d'être détruits, et de nouvelles familles palestiniennes sont déplacées de force, tandis que la construction et l'expansion des colonies de peuplement israéliennes se poursuivent. Le blocus de la bande de Gaza persiste, tout comme les plans d'annexion des territoires palestiniens dans la vallée du Jourdain et dans d'autres zones de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est.

Malgré les demandes de longue date de l'ONU, du Mouvement des pays non alignés, de la Ligue des États arabes, de l'Organisation de la coopération islamique et d'autres acteurs internationaux, le Conseil de sécurité n'adopte toujours pas de mesures pour mettre fin à l'agression militaire israélienne contre le territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, et à l'occupation de ce territoire par Israël. Rien ne justifie de continuer

à empêcher le peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination et de disposer d'un État indépendant et souverain dans les frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et dans lequel le droit des réfugiés de revenir dans leur pays est également garanti.

Les États-Unis, qui ont à maintes reprises fait obstruction à l'action du Conseil de sécurité et empêché ce dernier de s'acquitter de la responsabilité qui lui incombe en vertu de la Charte des Nations Unies de maintenir la paix et la sécurité internationales, continuent de faire obstacle à une solution globale, juste et durable du conflit israélo-palestinien, tout en garantissant l'impunité d'Israël. D'autres décisions unilatérales et injustifiées du Gouvernement des États-Unis, qui n'ont pas été annulées par l'Administration actuelle, éloignent davantage la possibilité d'une solution négociée au conflit israélo-palestinien, continuent de porter gravement atteinte aux intérêts légitimes des pays arabes et font que le danger d'une escalade dans la région reste latent.

Nous condamnons les décisions unilatérales du Gouvernement des États-Unis de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël, d'établir sa représentation diplomatique dans cette ville, sans tenir compte de son statut historique, et de reconnaître la souveraineté d'Israël sur le plateau du Golan syrien, qui constituent de violations graves de la Charte des Nations Unies, du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous exprimons une nouvelle fois notre rejet du prétendu accord du siècle, qui fait fi de la solution des deux États et met en péril l'avenir de l'État de Palestine dans les frontières antérieures à 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous demandons la levée immédiate et inconditionnelle des mesures coercitives unilatérales arbitraires et illégales imposées par les États-Unis à des pays souverains au Moyen-Orient.

Nous demandons une fois encore le retrait total et inconditionnel d'Israël du Golan arabe syrien et de tous les territoires arabes occupés. Nous exigeons la cessation des ingérences extérieures en Syrie ainsi que le plein respect de sa souveraineté et de son intégrité territoriale, tout en appuyant les efforts visant à trouver une solution pacifique et négociée à la situation imposée à ce pays arabe frère. Nous réaffirmons notre appui au Plan d'action global commun avec l'Iran, ainsi qu'au droit inaliénable des États à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous exprimons à nouveau notre rejet du retrait unilatéral des États-Unis de cet accord et de la réimposition de sanctions unilatérales contre la République islamique d'Iran, en violation du droit international et de la Charte des Nations Unies. Nous réaffirmons notre appui sans réserve à une solution globale, juste et durable du conflit israélo-palestinien. Nous continuerons à appuyer fermement l'accession de l'État de Palestine au statut de Membre à part entière de l'ONU. Nous souscrivons à l'appel du Président Abbas à la tenue d'une conférence internationale de la paix. Comme l'a déclaré le commandant en chef de la Révolution cubaine, Fidel Castro Ruz, à la sixième Conférence au sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays non alignés en 1979,

> « aucun peuple n'a été aussi brutalement privé de son droit à la paix et à l'existence au cours de ce siècle (...) Dépouillés de leurs terres, expulsés de leur patrie, dispersés à travers le monde, poursuivis et assassinés, les héroïques Palestiniens constituent un exemple impressionnant d'abnégation et de patriotisme, et sont le vivant symbole du plus grand crime de notre époque ».

Il est inacceptable que nous restions confrontés à cette réalité déchirante au XXIe siècle.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

**M. Othman** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui.

La Malaisie s'associe à la déclaration qui sera prononcée par la représentante de l'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés, et je voudrais formuler plusieurs observations supplémentaires à titre national.

Nous avons entendu à de nombreuses reprises des expressions de soutien de la communauté internationale, y compris du Conseil de sécurité, à la solution des deux États. Pourtant, les Palestiniens se sont vu refuser le droit d'avoir le statut de Membre à part entière de l'Organisation, et cela vient s'ajouter à l'absence de progrès sur la voie de la concrétisation de la solution des deux États. Nous avons également entendu dire aujourd'hui que la dignité humaine des Palestiniens continue d'être violée de toutes les façons possibles, en toute impunité. Israël continue de se livrer à des exécutions extrajudiciaires, à des actes de torture et au meurtre d'enfants, d'infliger des peines collectives et d'attaquer les défenseurs et défenseuses des droits humains et la presse, en plus de ses colonies de peuplement illégales, démolitions de maisons et expulsions de populations.

Une culture qui permet l'impunité pour les violations des droits de l'homme ne peut pas plaider pour le respect des droits de l'homme, de l'ordre fondé sur des règles et de la Charte des Nations Unies tout en fermant les yeux sur les atrocités perpétrées contre les Palestiniens. Il est tout à fait clair que l'oppression systématique et les politiques discriminatoires d'Israël contre le peuple palestinien sont constitutives de crime d'apartheid, ce qui a été confirmé par le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, paru en mars dernier, ainsi que par diverses organisations internationales de défense des droits de l'homme. Tous les conflits doivent être réglés pacifiquement et conformément à la Charte et au droit international. Le Conseil, en particulier, est tenu de maintenir la paix et la sécurité internationales, mais nous constatons que la lutte menée par la Palestine depuis des décennies pour résister à l'occupation étrangère d'Israël n'a pas bénéficié de la même attention ni d'efforts aussi appuyés de la part du Conseil.

Nous demandons instamment au Conseil de sécurité, et en particulier au Quatuor pour le Moyen-Orient, de dynamiser les efforts déployés et de créer les conditions nécessaires pour organiser des pourparlers de paix avec les parties concernées. L'inaction du Conseil de sécurité face à l'urgence que représente ce conflit ne fera qu'enhardir l'oppresseur. Il est grand temps d'appliquer le principe de responsabilité. Nous appelons également tous les États Membres à respecter et à mettre en œuvre toutes les résolutions pertinentes de l'ONU afin qu'Israël réponde de ses crimes et de ses violations des droits de l'homme.

La Malaisie demeure déterminée à aider le peuple palestinien à réaliser ses droits inaliénables à l'autodétermination et à l'indépendance. Notre position est claire : seul un règlement politique négocié aboutissant à une solution prévoyant deux États permettra d'instaurer une paix durable fondée sur les paramètres convenus au niveau international, le droit international et les résolutions pertinentes de l'ONU. Nous continuerons également de fournir un appui financier à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

La crédibilité du Conseil de sécurité repose sur sa capacité collective à aborder tous les conflits, ainsi que les menaces à la paix et les actes d'agression.

Je terminerai en redisant que le Conseil de sécurité doit d'urgence mettre fin à l'occupation israélienne et œuvrer à un règlement pacifique du conflit.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

**M. Alateek** (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier sincèrement la délégation brésilienne d'avoir organisé cet important débat.

Le Royaume d'Arabie saoudite reste attaché aux principes établis concernant la question palestinienne, à savoir la fin de l'occupation, la création d'un État palestinien indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale et la garantie du droit au retour des réfugiés palestiniens.

Le Royaume réaffirme qu'il est solidaire du peuple palestinien. Nous soulignons la nécessité d'instaurer une paix globale et durable au Moyen-Orient, laquelle représente une option stratégique en vue de mettre fin à un des conflits les plus longs et complexes de l'histoire mondiale contemporaine. Cette paix doit être fondée sur la solution des deux États et conforme aux paramètres internationaux ainsi qu'à l'Initiative de paix arabe de 2002, qui garantit la création d'un État palestinien à l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale ; le retour des réfugiés ; et la fin de l'occupation israélienne de tous les territoires arabes, notamment le Golan arabe syrien et les territoires libanais.

Le Royaume d'Arabie saoudite souligne que sa position constante et ferme concernant la question palestinienne et le peuple palestinien ne changera pas même s'il autorise les vols internationaux à traverser son espace aérien. Nous réaffirmons que la décision d'autoriser l'utilisation de notre espace aérien par toutes les compagnies aériennes est conforme à nos obligations internationales. Cette mesure n'est pas annonciatrice d'autres mesures.

La communauté internationale et le Conseil de sécurité doivent s'acquitter de la responsabilité qui leur incombe d'appuyer le peuple palestinien et le règlement de la question palestinienne en veillant à ce que justice soit rendue, et ce, en réalisant l'aspiration du peuple palestinien à créer un État indépendant, en application des résolutions internationales, et en combattant résolument toutes les pratiques israéliennes et toutes les violations par Israël du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Les conflits armés et les différends, mais aussi les pandémies, ont des effets négatifs dans le monde entier, en particulier au Moyen-Orient, région géographique vulnérable qui a de tout temps été marquée par des différends et l'instabilité. Le Royaume est convaincu qu'il importe de renforcer la coopération régionale et internationale pour

relever les défis communs et émergents auxquels font face la région et le monde. Nous recommandons également de créer des conditions qui permettent à la région de vivre dans la paix et la prospérité tout en maintenant l'harmonie arabe. Le Royaume a donc organisé un sommet sur la sécurité et le développement à Djedda, le 16 juillet, avec la participation de plusieurs chefs d'État de la région. Les conclusions du sommet ont été très bien accueillies aux niveaux régional et international.

Nous voudrions souligner les trois points suivants.

Mon pays renouvelle son ferme appui à une solution qui garantisse la sécurité et la stabilité de la République du Yémen et réponde aux aspirations du peuple yéménite frère. Nous attachons de l'importance aux efforts que déploie l'Envoyé spécial, M. Hans Grundberg, pour renforcer le respect de la trêve actuelle, qui est parrainée par l'ONU, ainsi qu'à ses efforts visant à prolonger la trêve conformément à l'initiative annoncée par le Royaume en mars 2021, en vue de mettre fin à la crise au Yémen et de parvenir à une solution politique globale. Les milices houthistes doivent respecter la trêve et cesser d'exploiter la souffrance des civils yéménites. Elles doivent ouvrir des couloirs humanitaires à Taëz.

Nous soulignons également qu'il faut que la région du golfe Arabique reste exempte d'armes de destruction massive, et nous réaffirmons la nécessité de coopérer avec l'Agence internationale de l'énergie atomique à cet égard. En outre, nous réaffirmons qu'il est important d'intensifier les efforts régionaux et internationaux de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme. Nous devons également prévenir le financement, l'armement et le recrutement de groupes terroristes par certains pays de la région, et nous devons lutter contre toutes les activités qui menacent la sécurité et la stabilité de la région.

Mon pays condamne et dénonce par ailleurs l'attaque contre la province de Dahouk, dans le nord de la République d'Iraq, pays frère. Le Royaume d'Arabie saoudite luttera aux côtés du Gouvernement et du peuple iraquiens contre les problèmes qui menacent la sécurité et l'intégrité territoriale du pays.

Pour terminer, le Royaume d'Arabie saoudite reste attaché à l'unité et à l'intégrité territoriale des territoires arabes et au bien-être de leurs peuples. Nous appuyons tous les efforts que déploie l'ONU à cette fin et nous espérons que la communauté internationale en général, et le Conseil de sécurité en particulier, s'acquitteront de leurs rôles à cet égard.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

**M. Mabhongo** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Le conflit israélo-palestinien continue de faire l'objet de nombreuses séances dans cette salle en raison de ses conséquences sur la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient et dans le monde entier. Il est donc déconcertant qu'alors que les conditions de sécurité semblent se détériorer, le Conseil de sécurité n'a pris pratiquement aucune mesure concrète pour remédier à ce conflit prolongé.

L'incapacité du Conseil de sécurité à se mobiliser contre Israël alors qu'il est disposé à agir fermement sur d'autres questions inscrites à son ordre du jour illustre la pratique persistante du deux poids, deux mesures et l'incohérence de ses travaux. Cela perpétue l'incapacité du Conseil à amener l'occupant à répondre de ses violations du droit international et de ses propres résolutions, notamment la résolution 2334 (2016).

L'Afrique du Sud est profondément préoccupée par l'escalade de la violence des colons visant les Palestiniens dans les territoires occupés, et par la poursuite des activités de peuplement israéliennes illégales. La menace persistante que les expulsions et les démolitions forcées font peser sur les moyens de subsistance des Palestiniens aggrave les tensions, déclenche des cycles de violence et perpétue l'insécurité et l'instabilité.

En outre, l'imposition par Israël d'un système d'apartheid, qui est décrit dans plusieurs rapports d'organisations internationales, israéliennes et palestiniennes de défense des droits de l'homme et qui s'illustre par des politiques strictes privant le peuple palestinien de sa liberté, de sa dignité et de ses droits, affaiblit les perspectives de création d'un État palestinien indépendant. L'environnement hostile créé par la Puissance occupante n'est pas porteur d'une atmosphère favorable à un dialogue constructif et à la paix. Récemment, le Conseil des églises d'Afrique du Sud s'est rendu dans les territoires occupés et a confirmé l'existence de conditions d'apartheid imposées aux Palestiniens.

La Déclaration universelle des droits de l'homme proclame dans son article premier que :

> « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ».

Ce n'est cependant pas le cas des Palestiniens. Des inégalités profondes séparent les Palestiniens et les Israéliens dans tous les territoires palestiniens occupés et en Israël. Les lois discriminatoires sont contraires aux dispositions de la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid.

Le rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2022/493) met en lumière les inégalités perpétuées par l'État occupant à l'égard des enfants palestiniens. Il indique qu'il y a eu une augmentation alarmante des violations graves commises contre des enfants, en particulier une forte hausse des meurtres ou atteintes à l'intégrité physique d'enfants dans le Territoire palestinien occupé par les forces israéliennes dans le cadre des hostilités, des frappes aériennes sur des zones densément peuplées et de l'utilisation de balles réelles durant les opérations de maintien de l'ordre. Nous sommes découragés par le nombre élevé de violations graves confirmées commises contre des enfants palestiniens. Les responsables de ces violations doivent en répondre afin que ces actes ne se reproduisent pas. À cet égard, l'Afrique du Sud souscrit à la proposition faite par le Secrétaire général d'inscrire Israël et d'autres groupes sur la liste des parties dans le cas où ils ne mettraient pas en place des mesures pour prévenir les violations et renforcer la protection des enfants.

Le 12 août prochain, la communauté internationale célébrera la Journée internationale de la jeunesse avec pour thème « Solidarité intergénérationnelle : créer un monde pour tous les âges ». Cette journée, désignée par l'Assemblée générale, a pour but de rappeler que les jeunes sont des partenaires essentiels pour susciter le changement et sensibiliser le public aux défis auxquels ils sont confrontés dans le monde entier. Les jeunes Palestiniens se heurtent à de nombreuses difficultés qui nuisent à leur bien-être socioéconomique dans un quotidien douloureux marqué par la violence, la discrimination et l'oppression aux mains de l'occupant. En ce sens, leur avenir demeure sombre, car on leur dérobe leurs espoirs et leurs aspirations. La communauté internationale ne peut rester les bras croisés et priver les jeunes Palestiniens de leur droit à un avenir prospère. Il est de notre devoir, en tant qu'États Membres de l'ONU, d'appeler à la justice et à l'application du principe de responsabilité comme conditions préalables à une paix durable.

L'Afrique du Sud reste donc d'avis qu'il est essentiel de donner un nouveau souffle à l'action internationale et de chercher à trouver de nouvelles solutions au sein du système international afin de relever les défis rencontrés par le peuple palestinien. Nous devons intensifier l'appel à une action internationale, où l'ONU jouerait un rôle de premier plan pour trouver une solution basée sur un règlement juste et fondé sur des droits, avec des lois équitables. En tant que communauté internationale, nous devons rechercher une solution qui promeuve l'égalité et l'équité pour toutes celles et tous ceux qui ont le droit de vivre dans les territoires d'Israël et de la Palestine, sans quoi la sécurité, la dignité et la prospérité ne pourront malheureusement pas être assurées.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

**M. Nasir** (*parle en anglais*) : Au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, je félicite le Brésil de la compétence avec laquelle il préside les travaux du Conseil de sécurité en ce mois de juillet. Je remercie également la Coordonnatrice spéciale adjointe Hastings de son exposé.

La poursuite par Israël de l'expansion des colonies et de la confiscation des terres dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, a de lourdes répercussions sur le plan politique. Ces actes constituent de graves violations du droit international et des résolutions pertinentes des organes de l'ONU et compromettent la continuité et la viabilité de l'État palestinien, ainsi que les perspectives de concrétisation de la solution des deux États le long des frontières d'avant 1967, que le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et l'ensemble de la communauté internationale approuvent et appellent de leurs vœux depuis longtemps.

Le Comité se déclare préoccupé par l'évolution de la situation à Massafer Yatta, dans le sud de la Cisjordanie occupée, après que la Cour suprême israélienne a décrété que l'armée israélienne pouvait s'approprier la zone. Cette décision risque de provoquer le déplacement forcé de plus de 1 200 Palestiniens, dont un grand nombre de femmes et au moins 580 enfants, ce qui représente la plus importante expulsion forcée de Palestiniens depuis 1967. Comme le mentionne le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et comme il est indiqué dans la déclaration de fin de mission faite le 15 juillet par le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, l'application de cette décision mettra à l'épreuve la détermination de la communauté internationale et la capacité du Conseil de sécurité de prendre des mesures décisives pour faire respecter le droit international et la Charte des Nations Unies et pour protéger les civils palestiniens vivant sous occupation, ainsi que leurs foyers et leurs moyens de subsistance.

Le Comité demande au Conseil de sécurité de réaffirmer clairement et fermement ses exigences à l'égard du Gouvernement israélien, Puissance occupante, pour

qu'il mette immédiatement fin à l'expansion des colonies, aux démolitions, aux confiscations de biens palestiniens et aux déplacements forcés de civils, conformément au droit international et aux résolutions des organes de l'ONU, notamment la résolution 2334 (2016).

Le Comité est alarmé par l'augmentation de la violence et du nombre de victimes au cours des derniers mois dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, comme l'a signalé le Coordonnateur spécial Wennesland. Nous condamnons les meurtres aveugles et le recours excessif à la force meurtrière contre des civils, en particulier des enfants, qui sont devenus trop fréquents et pour lesquels personne n'est tenu responsable. La protection des civils est au cœur des travaux de l'ONU et du Conseil de sécurité et doit être une priorité en l'absence d'une solution juste.

Les récentes conclusions contenues dans le rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2022/493) ont mis en évidence l'augmentation spectaculaire du nombre de violations graves commises contre des enfants palestiniens. Ces conclusions doivent rappeler avec force au Conseil de sécurité qu'il doit agir. Le Comité exhorte les forces israéliennes et les groupes armés palestiniens à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme et à prendre des mesures pour protéger les enfants palestiniens pris au piège de ce conflit tragique.

Nous saluons et faisons nôtres les nombreux appels à l'action pour protéger également les défenseurs des droits humains et la liberté de la presse. Le Comité se félicite de l'enquête préliminaire ouverte par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme concernant le meurtre de la journaliste Shireen Abu Akleh et exhorte Israël à traduire les responsables en justice. Le Comité salue aussi la décision prise par neuf États membres de l'Union européenne qui, en l'absence d'éléments de fond pour étayer les allégations formulées par Israël, se sont engagés à continuer de travailler avec les six groupes de la société civile palestinienne qu'Israël a qualifiés d'organisations terroristes en octobre 2021. Ces organisations, dont certaines sont des partenaires du Comité, jouent un rôle déterminant dans la promotion de la démocratie et la construction d'une société civile palestinienne forte et doivent continuer de bénéficier d'un soutien.

Grâce à ses activités multidimensionnelles, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) joue un rôle capital dans la fourniture de services essentiels au peuple palestinien. Le Comité se félicite des engagements pris par les États Membres à la récente conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions et se joint au Secrétaire général pour exhorter les États Membres à assurer la stabilité financière de l'Office. En versant des contributions à l'UNRWA, nous contribuons au bien-être et à la dignité des réfugiés palestiniens, ainsi qu'à la paix et à la stabilité au Moyen-Orient.

Nous saluons les conclusions formulées en juin dernier par la Commission d'enquête internationale indépendante sur le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et Israël. Nous sommes d'accord avec son évaluation selon laquelle la poursuite de l'occupation israélienne du territoire palestinien et ses différents aspects, notamment l'annexion, le blocus de Gaza et les politiques fondées sur la discrimination et la ségrégation, sont les principales causes des tensions, de l'instabilité et des conflits récurrents dans la région. Le Comité s'engage à poursuivre ses activités de sensibilisation auprès des États Membres et des fonctionnaires de l'ONU en vue de relancer les négociations pour remédier aux causes profondes de la crise, régler les questions essentielles et instaurer une paix juste et durable. Seul un processus politique global répondant aux promesses non tenues faites au peuple palestinien et lui permettant d'exercer ses droits inaliénables, notamment le droit à l'autodétermination et le droit de retour, pourra mettre fin au conflit.

Conformément à son mandat, le Comité poursuivra ses efforts de sensibilisation, organisera des manifestations publiques et attirera l'attention sur la situation critique du peuple palestinien en ce qui concerne ses droits inaliénables, notamment à Jérusalem-Est.

La seule façon de régler la question de Palestine est de mettre en place la solution des deux États sur la base des frontières de 1967, avec deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, avec Jérusalem comme capitale de l'État de Palestine. Nous exhortons le Conseil de sécurité à œuvrer sans attendre à la concrétisation de cette solution.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège.

**Mgr Caccia** (*parle en anglais*) : Le Saint-Siège remercie la présidence brésilienne du Conseil d'avoir convoqué un débat public sur cette importante question.

Plus d'une demi-décennie après l'adoption de la résolution 2334 (2016), nous ne sommes toujours pas plus proches de la création d'un État palestinien indépendant et souverain, pas davantage que de la réalisation du droit des Israéliens à la sécurité entre les frontières internationalement reconnues d'avant 1967. Cette absence de progrès est rendue d'autant plus préoccupante que, selon le dernier rapport en date du Secrétaire général (S/2022/504), le nombre de logements qu'on envisage de construire dans les colonies n'a pas été aussi élevé depuis octobre 2020, les actes de violence quotidiens augmentent dans tout le Territoire palestinien occupé et en Israël, et les attentats terroristes perpétrés sont les plus meurtriers depuis des années. À cet égard, le Saint-Siège se déclare une nouvelle fois profondément affligé par la mort de civils dans ces attaques.

Concernant la mort de Shireen Abu Akleh, journaliste catholique tuée par balle dans l'exercice de sa profession, à Jénine, le 11 mai, le Saint-Siège exprime son inquiétude et sa profonde tristesse, qu'elle a déjà fait connaître aux autorités israéliennes et palestiniennes. S'agissant des incidents qui ont eu lieu à l'hôpital catholique Saint-Joseph de Jérusalem avant ses obsèques, ma délégation ne peut que condamner le comportement de la police israélienne.

Par ailleurs, la guerre en Ukraine menace la sécurité alimentaire des familles palestiniennes, ainsi que d'autres civils dans toute la région. Compte tenu de la hausse des prix alimentaires, ma délégation encourage tous les États à envisager d'apporter des contributions supplémentaires à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Le Saint-Siège note également avec préoccupation la montée des tensions autour des Lieux saints de Jérusalem. Ces sites forment un héritage spirituel et culturel important pour l'humanité tout entière. Dans son message de Pâques, cette année, le pape François a exprimé l'espoir que les Israéliens, les Palestiniens et tous les habitants de la Ville sainte, ainsi que les pèlerins, fassent l'expérience de la beauté de la paix, vivent côte à côte dans la fraternité et jouissent d'un libre accès aux Lieux saints dans le respect mutuel des droits des uns et des autres.

À cet égard, ma délégation appelle une nouvelle fois toutes les parties à maintenir le statu quo historique à Jérusalem, la ville de la paix, et rejette toute mesure unilatérale tendant à le faire évoluer, y compris les tentatives de modifier le caractère multiculturel et multireligieux de la Ville sainte, qui est chère à tous, qu'ils soient juifs, chrétiens ou musulmans.

Face aux nombreux problèmes de la Palestine, le Saint-Siège réaffirme la nécessité pour toutes les parties de respecter le droit international, de s'abstenir de tout discours incendiaire et de rejeter toutes les formes de violence. Ces engagements sont indispensables pour favoriser une rencontre, un dialogue et un accompagnement véritables sur le chemin de la paix. Il n'y a que par ce chemin qu'une solution des deux États peut être durablement réalisée. Ma délégation exhorte les dirigeants politiques des deux camps à faire preuve de la volonté voulue pour bâtir la confiance nécessaire à une reprise des négociations sur le statut final.

Qu'il me soit permis de dire quelques mots sur la situation dans le reste du Moyen-Orient. Le Saint-Siège se félicite du renouvellement pour six mois du mécanisme transfrontière en Syrie, bien qu'il aurait été préférable d'avoir une prorogation plus longue pour que les organisations humanitaires puissent mieux planifier les livraisons. Compte tenu des besoins humanitaires immenses du peuple syrien, qui sont à leur plus haut depuis le début de la guerre, le mécanisme transfrontière doit rester en place jusqu'à ce que la situation s'améliore et que les livraisons à travers les lignes de front soient à même de répondre comme il convient aux problèmes humanitaires du pays.

En ce qui concerne le Yémen, ma délégation accueille positivement la prolongation et la consolidation de la trêve. Le Saint-Siège espère que le cessez-le-feu pourra ouvrir la voie à une paix durable, faciliter la distribution de l'aide et contribuer aux efforts de relèvement rapide.

En Syrie comme au Yémen, ma délégation note avec préoccupation le problème du zèle dans l'application des sanctions, qui voit les banques poser de lourdes conditions aux organisations humanitaires, voire refuser de faire affaire avec elles par peur d'être sanctionnées, malgré l'existence de dérogations humanitaires. Pour y remédier, le Saint-Siège encourage tous les États qui appliquent les sanctions à fournir aux institutions financières des orientations précises sur les activités autorisées afin que le flux de l'aide humanitaire ne rencontre pas d'obstacle. À cet égard, ma délégation souhaite rappeler les mots du Saint-Père, qui insiste sur le fait que l'imposition de sanctions ne doit pas frapper directement la vie quotidienne, de telle sorte que la population, de plus en plus prise dans l'étau de la pauvreté, puisse conserver une lueur d'espoir.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Koweït.

**M. Alotaibi** (Koweït) (*parle en arabe*) : Avant toute chose, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, et avec vous votre délégation, du brio avec

lequel le Brésil dirige les travaux du Conseil de sécurité pendant ce mois de juillet. Nous vous souhaitons le meilleur pour les séances qui restent. Nous remercions par ailleurs M^me^ Lynn Hastings, Coordonnatrice spéciale adjointe pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé, et lui renouvelons notre appui, tout comme nous renouvelons notre appui à tous les efforts déployés pour rétablir le calme et la stabilité dans la région.

Depuis notre dernier débat public, le 24 avril (voir S/PV.9021), sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, la communauté internationale suit avec une vive préoccupation la grave escalade qui a lieu dans le Territoire palestinien occupé en raison des crimes et de l'agression systématiques d'Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien. Nous voyons que la mosquée Al-Aqsa subit toujours des violations répétées, que ce soit par les forces d'occupation israéliennes ou par les colons, dont la dernière en date s'est produite hier. Nous condamnons et dénonçons une fois de plus fermement ces pratiques hostiles, qui constituent une provocation contre les sentiments des Musulmans du monde entier et une menace explicite contre la liberté de culte dans la mosquée Al-Aqsa. Ces pratiques hostiles s'inscrivent également dans une série de violations flagrantes de toutes les conventions et résolutions internationales, et sont un facteur de destruction de la stabilité dans la région et une source de haine, d'extrémisme et de violence.

L'agression et les crimes commis par les forces d'occupation israéliennes ne sont qu'un exemple des violations par Israël, Puissance occupante, des résolutions 476 (1980), 478 (1980) et 2334 (2016), qui toutes soulignent l'importance de préserver le statut particulier d'Al-Qods al-Charif et déclarent nulle et non avenue toute mesure tendant à modifier sa composition démographique. La Puissance occupante doit respecter le statu quo historique et juridique concernant le Haram el-Charif. Nous appelons donc une nouvelle fois la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, à jouer son rôle en veillant à ce que les forces d'occupation israéliennes soient tenues pleinement responsables des répercussions de ces crimes, ainsi que des pratiques illégales et provocatrices qui ont cours à Jérusalem et au Haram el-Charif et des violations commises contre le peuple palestinien non armé, sa terre et ses lieux saints. Nous devons travailler ensemble pour renforcer les efforts internationaux visant à rétablir un calme général et se concentrer sur la revitalisation du processus de paix au Moyen-Orient.

Les politiques et pratiques israéliennes confirment une fois encore qu'Israël cherche à ancrer son occupation, et qu'il n'est pas désireux de parvenir à un accord de paix global et juste. La Commission internationale indépendante chargée d'enquêter dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël l'a confirmé dans son récent rapport, indiquant clairement qu'Israël n'entendait aucunement mettre fin à l'occupation et qu'il avait des politiques claires pour asseoir son contrôle du Territoire palestinien occupé et œuvrer à en modifier la composition démographique. On constate également une augmentation des activités de peuplement en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, ce qui a entraîné le déplacement de nombreuses familles palestiniennes après qu'elles ont été dépossédées de leurs biens et que leurs maisons ont été démolies, sans que les auteurs de ces crimes aient jamais à répondre de leurs actes.

Quel que soit le lieu ou le moment où elles se produisent, l'impunité et la non-application du principe de responsabilité vont inévitablement amplifier le cycle de la violence, prolonger le conflit et éroder les possibilités d'une paix et d'une sécurité durables. Cela s'illustre parfaitement dans les territoires palestiniens occupés, dont la population souffre de crimes et de violations au quotidien, qui nécessitent que la communauté internationale fasse en sorte que leurs auteurs répondent de leurs actes.

À cet égard, Israël doit également respecter les obligations internationales qui lui incombent. Nous condamnons fermement, une fois de plus, le meurtre odieux de la journaliste Shireen Abu Akleh par les forces d'occupation israéliennes dans un camp de Jénine en mai dernier, alors qu'elle faisait son travail et couvrait les crimes commis contre le peuple palestinien. Nous insistons sur la nécessité de mener immédiatement une enquête internationale indépendante et transparente sur ce crime, pour que les responsables soient identifiés et traduits en justice.

Pour terminer, l'État du Koweït réaffirme son plein appui à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), car nous sommes convaincus qu'il joue un rôle vital pour atténuer les souffrances des réfugiés palestiniens dans ses cinq zones d'opération. Nous demandons instamment à la communauté internationale de continuer de soutenir l'UNRWA pour garantir qu'il continue de fournir des services de santé, d'éducation et de secours.

Nous réaffirmons notre appui à la position arabe, islamique et internationale, qui insiste sur le fait que la paix est une option stratégique et qu'un règlement juste, global et durable doit être fondé sur la solution des deux États, conformément aux paramètres convenus, à savoir

les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et l'Initiative de paix arabe, afin que le peuple palestinien puisse jouir pleinement de tous ses droits politiques légitimes dans un État indépendant qui lui est propre, avec Jérusalem-Est pour capitale.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Qatar.

**M. Al-Maawda** (Qatar) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je vous félicite, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Nous remercions M^me^ Hastings, Coordonnatrice spéciale adjointe pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé utile présenté ce matin.

Le Moyen-Orient souffre de crises dangereuses qui requièrent l'attention de l'ONU. Certains problèmes existent depuis des décennies et d'autres sont émergents, tels que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), l'insécurité alimentaire et d'autres défis d'ordre économique, social et environnemental, et la communauté internationale doit s'y attaquer avec sérieux afin de trouver des solutions radicales et durables pour mettre un terme aux conflits, notamment les atrocités criminelles, ainsi qu'aux souffrances de millions d'innocents dans la région.

L'État du Qatar continue de fournir des efforts inlassables pour régler les crises dans la région et réduire leur incidence sur les civils touchés par les conflits armés, en fournissant l'aide humanitaire nécessaire et en appuyant les efforts des Nations Unies.

Bien que les crises soient nombreuses au Moyen-Orient, la question palestinienne reste la principale, et elle est la plus ancienne dont le Conseil est saisi, depuis plus de 70 ans. Par conséquent, le Conseil doit s'acquitter de sa responsabilité au regard de cette question et parvenir à un règlement juste, durable et global, fondé sur la solution des deux États, afin d'établir un État palestinien indépendant et viable dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à l'Initiative de paix arabe.

L'occupation israélienne des territoires arabes, y compris le Golan syrien et les territoires libanais, doit prendre fin ; les activités de peuplement doivent elles aussi cesser immédiatement et complètement, les réfugiés doivent pouvoir rentrer chez eux et les droits inaliénables du peuple palestinien, y compris le droit à l'autodétermination, doivent être rétablis.

Il est indéniable que la ville de Jérusalem possède un statut spécial, au vu de son importance en tant que ville qui abrite les Lieux saints, notamment la mosquée Al-Aqsa. C'est pourquoi nous condamnons fermement, une fois de plus, toutes les tentatives d'incursion dans le Haram el-Charif, les attaques contre ses fidèles non armés et leur arrestation, qui les empêchent de pratiquer leurs rites religieux. Les mesures visant à compromettre le statut historique et juridique des Lieux saints islamiques et chrétiens de Jérusalem-Est occupée, à judaïser la ville et à diviser la mosquée Al-Aqsa dans l'espace et dans le temps, en portant atteinte à la liberté de culte des musulmans sur le site, sont des pratiques illégitimes car contraires au droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU.

Israël, Puissance occupante, poursuit ses politiques répressives contre les Palestiniens en confisquant et en annexant leurs terres au moyen d'une violence extrême et d'arrestations arbitraires. L'exemple le plus récent de ces pratiques est le meurtre de la journaliste et correspondante de télévision palestinienne qui travaillait pour Al-Jazira, Shireen Abu Akleh, alors qu'elle accomplissait son travail et portait un gilet qui permettait clairement de l'identifier comme membre de la presse. L'État du Qatar condamne ce crime avec la plus grande fermeté et le considère comme une violation et une agression flagrantes de la liberté de la presse et du droit à l'information. Nous nous faisons l'écho de l'appel des membres du Conseil à mener immédiatement une enquête minutieuse, transparente et impartiale afin d'appliquer le principe de responsabilité.

Il est grand temps que la communauté internationale s'acquitte de ses responsabilités s'agissant de protéger le peuple palestinien et de préserver les Lieux saints, ainsi que de faire cesser toutes les violations flagrantes dont ils font l'objet, en garantissant l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2334 (2016), et notamment en mettant un terme à l'occupation et aux activités illégales de peuplement.

Nous réaffirmons la solidarité de l'État du Qatar avec nos frères palestiniens, comme en attestent le soutien et l'assistance humanitaires nécessaires que nous fournissons pour améliorer les conditions de vie des Palestiniens, en particulier dans la bande de Gaza, qui souffre des conséquences destructrices de l'escalade militaire et du maintien du blocus injuste. Nous avons financé la construction de centaines de logements et fourni des matériaux de construction de base, du carburant, de l'électricité et une assistance pécuniaire.

L'État du Qatar apprécie à sa juste valeur le rôle indispensable que joue l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient en fournissant une assistance aux réfugiés jusqu'à ce que cette question soit équitablement résolue. C'est pourquoi nous contribuons financièrement aux ressources de base de l'Office. Notre contribution la plus récente s'élève à 18 millions de dollars pour les années 2021 et 2022.

Pour terminer, l'État du Qatar réaffirme la nécessité pour toutes les parties de respecter les obligations qui leur incombent en vertu des résolutions de la légitimité internationale, de la Charte des Nations Unies et du droit international. Nous réaffirmons notre détermination à collaborer avec nos partenaires du système international pour relever les défis communs et aider le Conseil de sécurité à s'acquitter de son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

**M. Koba** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Dans le cadre de la présente séance trimestrielle consacrée à la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, j'appelle l'attention du Conseil de sécurité sur la situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, qui se détériore chaque jour qui passe.

L'occupation continue du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, le blocus de Gaza imposé depuis 15 ans et une discrimination de longue date constituent la réalité à laquelle les Palestiniens se heurtent continuellement. L'occupation israélienne est une violation grave du droit international, notamment de la résolution 2334 (2016), dans laquelle le Conseil demande explicitement que des mesures immédiates soient prises pour prévenir tous les actes de violence visant des civils, y compris les actes de terreur. Israël doit immédiatement mettre fin à son occupation illégale. L'Indonésie demande instamment au Conseil d'agir de manière énergique et de mettre immédiatement en place des mesures de responsabilité pour qu'Israël mette fin à son occupation et revienne sur ses politiques, notamment la construction de colonies de peuplement, le siège de la bande de Gaza et les transferts forcés de la population palestinienne à Jérusalem, à Massafer Yatta, dans la vallée du Jourdain et dans d'autres régions. L'Indonésie salue également l'action collective et les efforts du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour mener une enquête préliminaire sur le meurtre de la journaliste Shireen Abu Akleh, et exhorte Israël à traduire les responsables en justice.

Il y a quelques jours, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a organisé une conférence virtuelle axée sur la jeunesse palestinienne de Jérusalem-Est sous occupation, les questions d'identité et de résilience à Jérusalem-Est et l'autonomisation des jeunes pour promouvoir le changement. Cependant, à l'heure actuelle, il ne peut y avoir ni changement ni avenir pour les enfants palestiniens, qui sont souvent les premiers à payer les effets du conflit en cours, notamment les meurtres aveugles et l'emploi excessif de la force meurtrière contre les civils. Le Conseil de sécurité doit donner la priorité à la question de la protection des civils et la traiter comme une question d'importance vitale, étant donné que les actes violents qui ont cours constituent de graves violations du droit international, notamment du droit humanitaire et du droit des droits de l'homme, ainsi que de nombreuses résolutions sur la question.

Partisane de longue date de l'action menée par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), l'Indonésie croit au rôle essentiel des services que l'Office continue de fournir, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la protection sociale des réfugiés palestiniens. Étant donné que l'Office manque toujours des financements dont il a besoin pour mener à bien son action humanitaire au cours de cette année civile, il importe que les États Membres s'emploient à renforcer leur engagement politique et financier à l'appui des efforts de l'UNRWA. L'Indonésie appuie également le renouvellement du mandat de l'Office et déplore toute tentative délibérée de délégitimer ses travaux.

Il est indispensable que des mesures soient prises sans délai pour réduire les tensions qui compromettent les chances d'une solution pacifique entre les deux États. Mais cela n'est pas suffisant, et cela ne le sera jamais. Le seul moyen de mettre fin à l'occupation illégale des terres palestiniennes par Israël et à l'oppression du peuple palestinien, et d'instaurer une paix juste et durable menant à l'autodétermination du peuple palestinien et à la réalisation de ses droits inaliénables, c'est d'engager un processus politique résolu et global. Il est de notre responsabilité de continuer à mettre en lumière les efforts actuellement déployés pour concrétiser le consensus international fondé sur l'existence de deux États, Israël et l'État de Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues, un objectif que nous cherchons tous à atteindre depuis longtemps.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

**M. Hossain** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je salue le Brésil pour le leadership dont il fait preuve dans la conduite des travaux du Conseil ce mois-ci. Je remercie également la présidence d'avoir organisé l'important débat d'aujourd'hui, ainsi que les intervenants de leurs contributions.

Ma délégation s'associe à la déclaration que fera la représentante de l'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés, et je voudrais formuler quelques observations supplémentaires à titre national.

L'année 2021, au cours de laquelle au moins 324 Palestiniens, dont 86 enfants, ont été tués, a été l'année la plus meurtrière pour les Palestiniens depuis 2014. Les forces d'occupation israéliennes ont encore accru l'intensité des atrocités militaires, des détentions et des arrestations, des attaques des colons, des démolitions de maisons et d'infrastructures civiles et des actes qui ont terrorisé et blessé des innocents et détruit des biens, entre autres, au cours du premier semestre 2022. En outre, nous continuons à observer une expansion des colonies illégales par les Israéliens et une multiplication des attaques menées par des colons armés, avec l'aide des forces de sécurité israéliennes.

Il est très préoccupant de constater que les colons israéliens continuent de violer le statu quo historique et juridique au Haram el-Charif, de terroriser et persécuter les enfants palestiniens et d'incendier des villages palestiniens. Par ailleurs, nous sommes profondément préoccupés par leurs activités qui continuent d'empiéter sur les terres palestiniennes et par le fait qu'ils extraient les ressources naturelles, restreignent la libre circulation de la population palestinienne et bloquent son accès aux pâturages utilisés de longue date par les éleveurs palestiniens, comme l'indique le récent rapport du Secrétaire général (S/2022/504). Outre les attaques contre les civils, ces agissements illégaux créent de sérieux obstacles à l'activité économique et se traduisent en fin de compte par une détérioration de la situation humanitaire. Nous voudrions souligner le récent rapport de la Commission internationale indépendante chargée d'enquêter dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël (A/HRC/50/21), qui indique qu'Israël n'a aucune intention de mettre un terme à l'occupation et qu'il applique des politiques claires en vue de prendre le contrôle total du Territoire palestinien occupé. Le rapport a également rappelé les propos de l'ancien Secrétaire général selon lesquels le sentiment de désespoir et de frustration grandissait sous le poids d'un demi-siècle d'occupation et de la paralysie du processus de paix.

Le Bangladesh réaffirme sa position en faveur de la juste cause du peuple palestinien, qui aspire à un État palestinien indépendant, viable et souverain, avec Jérusalem-Est pour capitale, sur la base de la solution des deux États et des frontières d'avant 1967. À cet égard, nous tenons à souligner les aspects suivants.

Premièrement, le Conseil de sécurité doit exiger la fin de toutes les provocations et violations d'Israël. Il doit exiger l'application des résolutions pertinentes de l'ONU, notamment la résolution 2334 (2016), et veiller à ce qu'Israël respecte le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire.

Deuxièmement, il est temps que la communauté internationale prenne des mesures concrètes pour tenir Israël responsable des graves injustices et violences commises contre le peuple palestinien, ainsi que des violations répétées du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans le territoire occupé. Les infractions commises contre les Palestiniens sont constitutives de crimes de guerre. Nous nous faisons également l'écho des appels renouvelés de la communauté internationale pour qu'une enquête internationale indépendante soit menée sur le meurtre de la journaliste Shireen Abu Akleh par les forces d'occupation israéliennes.

Troisièmement, la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a souligné que les enfants sont les plus durement touchés dans le Territoire palestinien occupé. Le récent rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2022/493) a également souligné la brutalité avec laquelle les forces d'occupation israéliennes traitent les enfants dans le territoire occupé. Il ne peut y avoir aucune justification morale ou juridique au meurtre d'enfants innocents. Nous demandons que des mesures cohérentes soient prises de toute urgence pour protéger la vie de tous les civils, en particulier celle des enfants.

Avant de conclure mon intervention, je tiens à réaffirmer l'appui indéfectible et inébranlable du Bangladesh aux droits inaliénables de nos frères et sœurs palestiniens et à une solution juste et durable qui fasse droit à leurs aspirations légitimes.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Bahreïn.

**M. Hatem** (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, j'ai le plaisir, Monsieur le Président, de remercier la délégation brésilienne de ses efforts à la tête du Conseil de sécurité ce mois-ci, dont nous nous félicitons vivement. Je remercie également le Brésil d'avoir

organisé l'important débat public d'aujourd'hui sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, et M^me^ Lynn Hastings, Coordonnatrice spéciale adjointe pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé utile.

Le Moyen-Orient, région d'une grande importance stratégique internationale, est en proie depuis des années à une situation difficile sur les plans politique, économique et de la sécurité, ainsi qu'à des problèmes extrêmement dangereux qui menacent de saper la stabilité régionale et la paix et la sécurité internationales, ainsi que les intérêts mondiaux. La situation exige que la communauté internationale fasse preuve de solidarité et agisse de manière coordonnée, et qu'elle déploie des efforts collectifs efficaces pour trouver des solutions aux crises et aux conflits que connaît actuellement la région et pour instaurer la paix, la prospérité et le développement durable dans l'intérêt des peuples de la région et du monde entier.

Dans ce contexte, l'important Sommet de Djedda pour la sécurité et le développement s'est tenu ce mois-ci dans le Royaume d'Arabie saoudite, pays frère. Ce sommet, auquel ont participé les dirigeants des pays du Conseil de coopération du Golfe, visait à promouvoir des efforts collectifs, à relever les défis communs et à trouver les moyens d'instaurer la sécurité, la paix et la prospérité. Parmi les participants figuraient également le Roi Abdullah II de Jordanie, le Président Al Sisi d'Égypte, M. Mustafa Al-Kadhimi, Premier Ministre iraquien, et le Président Biden des États-Unis.

S. M. le Roi Hamad bin Isa Al Khalifa du Royaume de Bahreïn a pris la parole lors du sommet et présenté une sage vision, réaffirmant sa volonté inchangée d'établir les bases d'une coopération constructive et d'une coexistence pacifique afin de lutter contre les problèmes et les menaces au Moyen-Orient et dans le reste du monde. Sa Majesté a souligné la nécessité de mener une réflexion équilibrée et approfondie sur les moyens de régler les conflits et les crises dans la région et d'aborder la situation politique, sécuritaire et économique, notamment les problèmes complexes au Moyen-Orient.

La question palestinienne doit faire l'objet d'un juste règlement par la création d'un État palestinien indépendant, conformément à la solution des deux États et à l'Initiative de paix arabe, et par des perspectives économiques prometteuses et durables pour le peuple palestinien frère, y compris sa participation effective au processus de développement.

Sa Majesté a également rappelé les conclusions de l'atelier intitulé « La paix pour la prospérité », organisé par le Royaume de Bahreïn en 2019, et réaffirmé l'importance que revêtent le règlement politique de la crise au Yémen et la fourniture d'une aide humanitaire et d'une aide au développement pour le peuple yéménite.

Mon pays souligne une nouvelle fois l'importance d'unir nos efforts et de mettre fin à toute ingérence dans les affaires intérieures des États, mais aussi de préserver les principes et les droits consacrés par le droit international et de respecter la souveraineté et les valeurs religieuses et culturelles des États, tout en assurant le respect de l'autre, la tolérance et la coexistence pacifique. Par ailleurs, nous devons nous employer à débarrasser le Moyen-Orient des armes de destruction massive et lutter contre l'extrémisme et le terrorisme, tout en protégeant la navigation internationale et la sécurité du transport du pétrole et du commerce mondial.

Pour terminer, le Royaume de Bahreïn réaffirme sa volonté de contribuer, en tant que partenaire efficace, à l'instauration de la sécurité et de la stabilité aux niveaux régional et international, grâce des efforts concertés au niveau international pour régler tous les problèmes politiques, de sécurité, économiques et environnementaux d'une manière qui réponde aux aspirations des peuples de la région et du monde entier à la paix, au développement et à la prospérité.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Azerbaïdjan.

**M^me^ Mehdiyeva** (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je suis honorée de prendre la parole au nom des 120 États membres du Mouvement des pays non alignés.

Je tiens en premier lieu à féliciter le Brésil de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et à exprimer la reconnaissance du Mouvement pour l'occasion qui lui est donnée de présenter sa position sur la question de Palestine.

Durant la Conférence ministérielle de mi-parcours du Mouvement des pays non alignés qui s'est tenue en juillet 2021, les ministres ont adopté une déclaration politique soulignant, entre autres, qu'un règlement juste, durable et pacifique de tous les aspects de la question de Palestine, sur la base des paramètres approuvés au niveau international et consacrés par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, doit continuer de faire partie des priorités du Mouvement. Cette question restera une responsabilité permanente de l'ONU jusqu'à ce qu'elle soit réglée sous tous ses aspects de manière satisfaisante, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes.

À cet égard, les membres du Mouvement réaffirment que cette injustice historique qui perdure, dont l'occupation israélienne des territoires palestiniens et d'autres territoires arabes qui dure depuis près de 55 ans constitue le nœud gordien, continue de menacer gravement la paix et la sécurité régionales et internationales. En tant que peuple, les Palestiniens restent privés de leurs droits inaliénables, notamment à l'autodétermination et à l'indépendance, et la paralysie internationale persistante sur cette question est inexcusable, tout comme les arguments méprisants selon lesquels cette question est sans issue ou la paix n'est pas possible à l'heure actuelle.

Le consensus international en faveur d'une juste solution est ferme et clair, et nous disposons d'une multitude d'outils politiques et diplomatiques multilatéraux pour promouvoir un règlement pacifique conforme au droit international, aux résolutions pertinentes et à la Charte des Nations Unies. Nous devons utiliser ces outils de manière urgente et responsable, et les membres du Mouvement des pays non alignés sont prêts à le faire. Nous exhortons donc le Conseil de sécurité à agir immédiatement pour s'acquitter de ses responsabilités à cet égard.

Le Conseil de sécurité doit faire son devoir en vertu de la Charte, à savoir maintenir la paix et la sécurité internationales et faire appliquer ses résolutions. La question de Palestine ne saurait faire exception au droit international et à l'autorité du Conseil. Plus particulièrement, le Mouvement demeure profondément préoccupé par le fait que cet organe est depuis trop longtemps dans l'incapacité de s'acquitter de son mandat sur cette question importante en raison du recours au veto par un membre permanent.

Les membres du Mouvement appellent le Conseil de sécurité à surmonter sa paralysie en ce qui concerne la question palestinienne afin de s'acquitter de ses obligations concernant le règlement juste et pacifique de ce conflit qui dure depuis trop longtemps et de cette injustice tragique. Cela permettra non seulement d'ouvrir une ère nouvelle pour les peuples palestinien et israélien et pour la région, mais aussi de rétablir la crédibilité de cet organe et de notre système international dans son ensemble.

À cet égard, le Mouvement des pays non alignés continue de croire que la résolution 2334 (2016) constitue la voie la plus efficace et la plus sûre vers la paix, en ce qu'elle énonce les exigences et les paramètres essentiels pour parvenir à un résultat juste sur la base de la solution des deux États fondée sur les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale de l'État de Palestine, conformément au mandat de paix approuvé de longue date par la communauté internationale, a savoir les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale ; le mandat de la Conférence de Madrid, y compris le principe de l'échange de territoires contre la paix ; l'Initiative de paix arabe ; et la Feuille de route du Quatuor pour le Moyen-Orient, et garantit la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris ses droits à l'autodétermination et à un État de Palestine indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, ainsi qu'une solution juste à la situation tragique des réfugiés de Palestine, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

Le Mouvement des pays non alignés réitère donc son appel au plein respect de la résolution 2334 (2016) et à la mise en œuvre effective de ses dispositions et obligations, en particulier par la Puissance occupante, y compris l'obligation qui incombe aux États de respecter le principe de distinction, qui est une question centrale pour l'application du principe de responsabilité.

Le Mouvement souligne également la nécessité d'intensifier les efforts diplomatiques internationaux et régionaux visant à mettre fin à l'occupation israélienne qui a commencé en 1967 et à parvenir à une solution juste, durable et globale, ce qui est également demandé dans la résolution 2334 (2016), et nous appelons le Conseil de sécurité à examiner tous les moyens concrets de la faire pleinement appliquer, comme il s'y est engagé.

De même, les États membres du Mouvement continuent d'appeler au plein respect et à l'application de toutes les autres résolutions pertinentes, notamment en ce qui concerne la cessation complète de toutes les activités de peuplement israéliennes et le statut de Jérusalem-Est occupée. Le respect des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et du droit international permettrait de créer les conditions requises pour mettre fin à l'occupation, régler le conflit sous tous ses aspects de manière équitable et faire de la paix et de la sécurité palestino-israéliennes une réalité, dans l'intérêt des deux peuples, de la région et de l'ensemble de la communauté internationale.

Il est impératif que des mesures soient prises immédiatement pour contribuer à apaiser la situation instable sur le terrain, qui est marquée par une montée de la violence, en particulier les actes de violence et de terreur commis par les colons, qui ont causé de nouvelles pertes civiles tragiques, parmi lesquelles des enfants, et pour promouvoir un environnement propice à

la recherche de la paix. Ces mesures doivent notamment comprendre la levée par Israël, Puissance occupante, de toutes ses mesures unilatérales et illégales dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Les actions qui violent les résolutions du Conseil de sécurité et le statu quo historique et juridique de Jérusalem et de ses lieux saints sont provocatrices et dangereuses, détruisent les perspectives de paix et ne doivent être soutenues ni célébrées par personne. À cet égard, nous appelons de nouveau au plein respect du statu quo historique et juridique des Lieux saints et de la tutelle hachémite historique des Lieux saints chrétiens et musulmans de la ville, et à la protection de leur caractère sacré.

Le Mouvement souligne sur ce point que le Ministère jordanien des waqfs et des lieux saints musulmans est la seule entité autorisée, en application des dispositions du droit international humanitaire, à gérer toutes les affaires de la mosquée Al-Aqsa sur l'ensemble de sa superficie de 144 000 mètres carrés. Le maintien du calme général nécessite qu'Israël respecte le statu quo juridique et historique de la mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif. Il faut ouvrir de véritables perspectives politiques propres à garantir l'exercice de tous les droits légitimes du peuple palestinien frère, sur la base de la solution des deux États.

De plus, les menaces d'annexion brandies par des responsables israéliens, et la poursuite des activités de peuplement et du déplacement forcé de familles palestiniennes de leurs foyers et de leurs terres doivent être condamnées sans ambiguïté. Toute mesure prise dans ce sens doit être immédiatement rejetée comme nulle et non avenue et sans effet juridique, et donner lieu à des mesures fermes en retour pour qu'il n'y ait pas d'impunité pour ces graves violations, y compris des contre-mesures légales.

Le Mouvement salue les efforts déployés par S. M. le Roi Mohammed VI en sa qualité de Président du Comité d'Al-Qods de l'Organisation de la coopération islamique. Le Mouvement se félicite de l'Appel pour Al-Qods/Jérusalem, signé à Rabat le 30 mars 2019 par S. M. le Roi Mohammed VI du Maroc et S. S. le pape François pour souligner le rôle important que joue Al-Qods/Jérusalem en tant que ville de tolérance et de respect mutuel entre les peuples des trois religions monothéistes, ainsi que la nécessité de préserver ses spécificités et ses caractéristiques en tant que ville de coexistence pacifique.

En ce qui concerne la bande de Gaza, les conditions sur place continuent de préoccuper vivement le Mouvement, en particulier la situation humanitaire qui est très grave. Le Mouvement renouvelle son appel à la levée complète du blocus israélien, qui continue d'infliger des souffrances humanitaires et socioéconomiques indicibles aux plus de 2 millions d'enfants, de femmes et d'hommes palestiniens qui vivent à Gaza. Cette crise doit être réglée de manière globale, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU, notamment la résolution 1860 (2009), et en tenant compte des appels sans équivoque à mettre fin à l'occupation étrangère israélienne illégitime et belligérante du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, depuis 1967, et de notre responsabilité primordiale à cet égard.

En l'absence d'une solution juste, les États membres du Mouvement renouvellent leur appel à la poursuite de la fourniture de l'aide humanitaire et socioéconomique dont a besoin le peuple palestinien, y compris les réfugiés palestiniens. Le Mouvement réaffirme l'importance de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), ainsi que d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales, pour atténuer les souffrances des Palestiniens et appelle à appuyer pleinement le mandat de l'UNRWA afin d'assurer la continuité de ses programmes vitaux et sa contribution à la stabilité régionale. Compte tenu des déficits financiers persistants, le Mouvement demande instamment à la communauté internationale de fournir à l'UNRWA un financement suffisant et prévisible pour assurer la continuité de ses activités indispensables dans toutes les zones d'opérations.

Étant donné qu'Israël, Puissance occupante, a clairement abdiqué ses obligations de protéger la population civile palestinienne en vertu de la quatrième Convention de Genève de 1949, le Mouvement renouvelle également son appel de longue date à la communauté internationale pour que celle-ci garantisse la protection du peuple palestinien. Cela est urgent pour remédier au terrible état d'insécurité dans lequel vit la population occupée et éviter de nouvelles pertes en vies humaines innocentes. Faute de quoi, la situation ne manquera pas de s'aggraver plus encore et d'autres civils perdront tragiquement la vie.

À cet égard, le Mouvement réaffirme sa vive inquiétude quant à la non-application du principe de responsabilité pour toutes les violations commises par Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, dont beaucoup sont susceptibles de constituer des crimes de guerre. L'absence de justice ne fait que favoriser une plus grande impunité, entraîne la récurrence des crimes et déstabilise la situation sur le terrain, réduisant ainsi un peu plus les perspectives de paix. Les États membres du Mouvement continuent

de demander que des mesures soient prises au niveau international, en particulier au Conseil de sécurité, pour garantir la cessation des violations systématiques que commet Israël contre la population civile palestinienne sous son occupation et l'amener à rendre des comptes. Le Mouvement réaffirme qu'Israël doit s'acquitter de ses devoirs et de ses responsabilités au regard du droit international, et que s'il persiste dans son mépris flagrant du Conseil de sécurité et de ses obligations juridiques internationales, il doit être amené à en répondre.

S'agissant de la situation dans le Golan syrien occupé, le Mouvement réaffirme que toutes les mesures et décisions prises ou envisagées par Israël, Puissance occupante, notamment sa décision illégale en date du 14 décembre 1981, qui vise à modifier le statut juridique, physique et démographique de la zone occupée, ainsi que sa structure institutionnelle, au même titre que les mesures qu'il prend pour y imposer sa juridiction et son administration, sont nulles et non avenues et n'ont aucun effet juridique. À cet égard, et conformément à sa position de principe, le Mouvement exige une fois de plus qu'Israël respecte la résolution 497 (1981) et se retire complètement du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, en application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973). En outre, le Mouvement condamne de nouveau la proclamation unilatérale et arbitraire des États-Unis d'Amérique reconnaissant le plateau du Golan comme faisant partie d'Israël. Par ailleurs, les États membres du Mouvement soulignent la nécessité qu'Israël se retire de tous les territoires libanais, y compris les fermes de Chebaa, les collines de Kfarchouba et la partie libanaise du village de Ghajar, jusqu'à la Ligne bleue, conformément aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU, en particulier la résolution 1701 (2006).

Pour terminer, le Mouvement saisit cette occasion pour demander de nouveau à la communauté internationale d'agir collectivement et de manière responsable pour faire respecter le droit international et de déployer et d'intensifier tous les efforts nécessaires pour appuyer la juste cause palestinienne, dont l'objectif ultime est de mettre fin à cette grave injustice historique. Les États membres du Mouvement réaffirment leur détermination à promouvoir un règlement juste, durable, global et pacifique de la question de Palestine sous tous ses aspects, y compris concernant le sort des réfugiés palestiniens, et redisent leur appui au peuple palestinien dans sa lutte pour obtenir justice, exercer ses droits inaliénables et réaliser ses aspirations nationales légitimes, notamment à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance à l'intérieur d'un État de Palestine souverain et indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Argentine.

**M^me^ Squeff** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la délégation brésilienne d'avoir organisé l'important débat de ce jour.

L'Argentine demeure convaincue que la seule solution au conflit israélo-palestinien passe par des négociations entre les deux parties en vue de parvenir à un accord sur les questions relatives au statut final énoncées dans les Accords d'Oslo, à savoir Jérusalem, les réfugiés, les colonies de peuplement, les frontières et les mesures de sécurité.

Mon pays est favorable à un règlement pacifique, définitif et global de la question palestinienne, sur la base de la solution des deux États fondée sur les frontières de 1967 et des critères définis par les parties dans le cadre du processus de négociation, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. L'Argentine réaffirme son appui au droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant et viable reconnu par tous les pays, ainsi qu'au droit de l'État d'Israël de vivre en paix avec ses voisins, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

De même, l'Argentine exprime une nouvelle fois sa préoccupation face à la poursuite de l'expansion des colonies israéliennes illégales dans les territoires palestiniens occupés et demande instamment qu'il y soit mis fin. Comme l'Assemblée générale l'a déclaré à maintes reprises, les colonies de peuplement sont contraires au droit international, constituent un obstacle à la paix, sapent la perspective d'une solution permettant aux deux États de vivre dans la paix et la sécurité, et encouragent par conséquent la perpétuation d'un statu quo intenable. La gravité de la situation a été reconnue par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2334 (2016), dont nous réaffirmons pleinement les dispositions.

Par ailleurs, l'Argentine condamne tous les actes de violence perpétrés par le Hamas et d'autres groupes armés. Il est essentiel que les dirigeants palestiniens répondent sincèrement aux préoccupations israéliennes en matière de sécurité. À cet égard, nous reconnaissons le droit d'Israël à la légitime défense, mais nous insistons aussi sur le fait que ses actes doivent être conformes aux obligations qui lui incombent en vertu du droit international humanitaire, compte étant tenu en particulier des principes de distinction et de proportionnalité.

S'agissant de la situation à Jérusalem-Est, l'Argentine réaffirme le statut particulier de Jérusalem, conformément aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU, à commencer par la résolution 478 (1980). À cet égard, elle rejette toute tentative unilatérale de le modifier, notamment en ce qui concerne la vieille ville, qui a une signification particulière pour les trois grandes religions monothéistes. L'Argentine estime que Jérusalem est une des questions dont le statut final doit être défini par les parties dans le cadre de négociations bilatérales.

Au vu des difficultés financières rencontrées par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, l'Argentine tient à réaffirmer son plein appui à l'action de l'Office, qui contribue à prévenir une nouvelle dégradation de la situation humanitaire dans les territoires palestiniens occupés. Nous réaffirmons aussi que la communauté internationale se doit d'élaborer des réponses adéquates afin que l'Office dispose des fonds dont il a besoin pour assurer une fourniture sans interruption de ses services.

Pour ce qui est du Golan syrien, l'Argentine maintient sa position de principe concernant l'illégalité de l'acquisition de territoires par la force et le respect de l'intégrité territoriale des États.

Nous croyons fermement dans le principe du règlement pacifique des différends et jugeons importante la recherche d'une solution négociée au conflit entre la Syrie et Israël pour mettre fin à l'occupation du plateau du Golan dès que possible, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) et au principe de l'échange de territoires contre la paix.

Pour terminer, l'Argentine exhorte une fois de plus les Palestiniens et les Israéliens à reprendre les pourparlers de paix, en faisant preuve de bonne foi et de souplesse, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, dans le but de trouver un accord sur les questions en suspens concernant le statut final de la Palestine dans tous leurs aspects.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M^me^ Kader.

**M^me^ Kader** (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du secrétariat de l'Organisation de la coopération islamique (OCI).

Alors que nous sommes réunis une fois de plus pour débattre de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, la trajectoire actuelle se fait de plus en plus intenable et tragique du fait qu'Israël poursuit ses violations des droits humains du peuple palestinien et ses graves infractions au droit international, qui sont bien documentées et inhérentes au système complexe d'apartheid, de colonisation, de racisme et d'occupation israélien, comme il est souligné dans de nombreux documents de l'ONU, notamment les rapports des différentes personnes qui se sont succédé au poste de rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967.

Le secrétariat de l'OCI est profondément préoccupé par les violations perpétrées constamment par Israël contre la ville occupée de Jérusalem, ses citoyens et ses lieux saints, en particulier la mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif ; la politique d'implantation coloniale illégale d'Israël, qui s'intensifie notamment à Jérusalem occupée et alentour ; le blocus de la bande de Gaza ; la situation inhumaine des prisonniers palestiniens, entre autres violations qui, dans bien des cas, constituent des crimes de guerre.

Le secrétariat de l'OCI salue et rappelle à cet égard le récent rapport de la Commission internationale indépendante chargée d'enquêter dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël, où il est clairement indiqué qu'

> « Israël n'a aucune intention de mettre un terme à l'occupation, qu'il applique des politiques claires en vue de prendre le contrôle total du Territoire palestinien occupé, et qu'il s'emploie à en modifier la démographie en maintenant un environnement répressif pour les Palestiniens et un climat favorable aux colons israéliens ». (*A/HRC/50/21, par. 70*)

Dans son rapport, la Commission souligne que l'impunité d'Israël alimente le profond ressentiment du peuple palestinien et contribue aux tensions récurrentes, à l'instabilité et à la prolongation du conflit, et nourrit le cycle perpétuel de violence qui compromet les possibilités d'instaurer durablement la paix et la sécurité. Elle conclut qu'il demeure essentiel que cesse l'occupation des terres par Israël, en parfaite conformité avec les résolutions du Conseil de sécurité, pour que cessent la récurrence systématique des tensions, l'instabilité et la prolongation du conflit.

Le secrétariat de l'OCI tient à exprimer une fois de plus sa ferme condamnation de l'assassinat odieux de la journaliste Shireen Abu Akleh par les forces d'occupation israéliennes, en mai dernier, alors qu'elle faisait un reportage de fond sur les crimes commis contre le peuple palestinien. Il insiste sur le fait que ce crime constitue une violation du droit international et des normes connexes et doit donner lieu à une enquête immédiate et à des mesures pour amener les responsables à répondre de leurs actes.

Entre autres violations, il est fait état de centaines de morts et de blessés parmi les citoyens palestiniens au deuxième trimestre de 2022. Le secrétariat de l'OCI réaffirme à cet égard que le défaut d'application du principe de responsabilité pour les innombrables crimes d'Israël contre le peuple palestinien crée un climat où l'impunité se porte bien, encourageant d'autres atteintes et violations tandis que les victimes et leurs familles n'ont pas droit à la justice ni à des réparations.

Le secrétariat de l'OCI engage le Conseil de sécurité à assumer sa responsabilité de veiller au plein respect par Israël des dispositions du droit international et des résolutions de l'ONU, notamment la résolution 2334 (2016), qui prévoit un plan d'étapes clair pour mettre un terme aux violations israéliennes et relancer un processus de paix encadré par un parrainage multilatéral qui aboutisse à une solution juste, durable et globale, fondée sur le droit international, les résolutions de l'ONU et l'Initiative de paix arabe.

Pour terminer, le secrétariat de l'OCI réaffirme son appui total au peuple palestinien dans ses efforts pour recouvrer ses droits inaliénables légitimes, y compris ses droits au retour, à l'autodétermination et à la création d'un État de Palestine pleinement souverain et indépendant sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la République de Corée.

**M^me^ Pyo** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Pour commencer, la République de Corée réaffirme son appui à la solution des deux États, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, au droit international et aux accords bilatéraux. Ma délégation profite de l'occasion pour souligner à nouveau sa position selon laquelle le statu quo relatif aux Lieux saints de Jérusalem doit être respecté. Nous exhortons vigoureusement tous les camps à reprendre les pourparlers de paix, et nous déclarons une fois de plus notre soutien aux efforts de médiation du Quatuor et de la communauté internationale.

Nous tenons également à exprimer notre adhésion à l'action menée à cette fin par le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient.

Ma délégation demeure profondément préoccupée par l'expansion des colonies israéliennes, les démolitions et les expulsions. Ces actions unilatérales n'aident pas à remédier à la situation actuelle. Comme il est clairement souligné dans la résolution 2334 (2016), ces colonies de peuplement n'ont aucun fondement en droit et constituent une violation flagrante du droit international. En particulier, les projets d'implantation dans les zones E1 et E2, en Cisjordanie, qui pourraient précipiter la fragmentation territoriale et géographique d'un futur État de Palestine indépendant, ne doivent surtout pas être mis à exécution.

Il est également très alarmant que le nombre d'incidents violents soit en hausse, tant en Israël qu'en Palestine. Nous appelons tous les camps à s'abstenir de toute action ou incitation susceptible d'entraîner une escalade des tensions.

En outre, aucun attentat terroriste ne peut se justifier. Toute forme de violence contre les civils doit immédiatement cesser. Surtout, les responsables de ces actes répréhensibles doivent rendre des comptes.

Nous reprenons aussi à notre compte l'appel du Secrétaire général en faveur d'une enquête indépendante et transparente sur le meurtre de la journaliste palestino-américaine Shireen Abu Akleh, et de l'application du principe de responsabilité pour les coupables. Nous prenons note de l'exposé de la porte-parole du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur la conclusion du suivi indépendant de l'organisme dans ce contexte.

Nous sommes toujours préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire en Cisjordanie et dans la bande de Gaza du fait de la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie. L'aide apportée aux réfugiés palestiniens par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, s'agissant en particulier de s'occuper de la santé et de l'éducation des filles et des garçons, est plus cruciale que jamais. À cet égard, le Gouvernement coréen ne fléchira pas dans l'appui qu'il fournit régulièrement à l'Office sous la forme de contributions financières.

La République de Corée réaffirme sa détermination à continuer de jouer son rôle constructif dans la promotion de la paix et de la stabilité dans la région, en coopération étroite avec les Nations Unies et la communauté internationale.

*La séance est levée à 17 heures.*